

N°53/2020

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 02 novembre 2020**

**OBJET : LOCATION MAISON BOYER**

Le deux novembre deux mille vingt à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente des Costes en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : BLANC Serge

Convocation en date du : 23 octobre 2020

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles,

**ABSENTS** : AUBERT Sylvain, BERNARD Aline (procuration à BARBAN Daniel)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur AUBERT Sylvain, qui souhaite s'installer en tant que paysan boulanger. Il souhaite utiliser le four communal et louer la maison Boyer pour établir son activité.

Monsieur le Maire propose d'établir un bail précaire et présente les conditions d'attribution.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de louer la maison Boyer, en l'état, avec un bail précaire et en demandant que le preneur organise les ventes à l'extérieur du bâtiment.
- **DECIDE** de fixer le loyer mensuel à 150,00€
- **DECIDE** de fixer la caution à 150,00€
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le bail et les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE